

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 16 FÉVRIER 2022**

Ouverture de l'assemblée du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 16^e jour du mois de février 2022 à 19 h 30 par visioconférence.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Marco BOUCHER	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. André DESCÔTEAUX	Maire de Pierreville
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Christine GAUDET	Mairesse d'Aston-Jonction
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Sylvain LAROCHE	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Laurent MARCOTTE	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac
M. Alain VOULIGNY	Maire de La Visitation-de-Yamaska

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et greffier-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, M. Martin Croteau, directeur des services techniques, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des délibérations du Conseil des maires du 19 janvier 2022
- 1.4 Adoption des délibérations du Comité administratif du 2 février 2022
- 1.5 Documents reproduits

2. PROJET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST

3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1. Entente des services d'accompagnement en prédémarrage des projets d'économie sociale avec le Pôle d'économie sociale pour 2022
- 3.2. Mandat de contrôle biologique des mouches noires dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2022
- 3.3. Nomination d'un nouveau membre au Comité d'investissement commun
- 3.4. Nomination des membres au Comité sécurité incendie et du représentant de la MRC au Comité directeurs services incendie
- 3.5. Autorisation de signature | Octroi d'un contrat de caractérisation des milieux en vue de mettre à niveau un circuit de canot-kayak pour les rivières Nicolet et Saint-François
- 3.6. Demande d'aide financière pour l'étude de concept et de mise en œuvre pour le développement touristique parc écotouristique
- 3.7. Mise à jour du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Lancement de l'appel d'offres public pour services professionnels par la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 3.8. Programme d'aide au développement du transport collectif - volet 2 – Demande d'aide financière 2021

- 3.9. Adoption de l'étude de mobilité durable : Portrait de la mobilité et plan d'implantation des services en mobilité durable pour les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska
- ~~3.10. Adoption du cadre de gestion de l'entente sur le projet « Signature innovation » de la MRC de Nicolet-Yamaska~~
- ~~3.11. Sélection des « Projets collectifs » 2022 dans le cadre du projet « Signature innovation » de la MRC de Nicolet-Yamaska~~
- 3.12. Avis de motion afin d'adopter le règlement 2022-01 fixant la tarification des biens et services de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 3.13. Dépôt du projet de règlement 2022-01 fixant la tarification des biens et services de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 3.14. Plan d'action 2022 de la MRC de Nicolet-Yamaska

4. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

- 4.1 Formation pour les élus – Le comportement éthique (19 février 2022)
- 4.2 Rapports des présidents de comités
 - 4.2.1 Comités internes
 - 4.2.1.1 Comité d'investissement commun
 - 4.2.1.2 Comité aménagement durable et environnement
 - 4.2.1.3 Comité sécurité incendie
 - 4.2.1.4 Comité sécurité publique
 - 4.2.2 Comités externes
- 4.3 Revue de presse

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5.1 Audit de conformité
- 5.2 Renouvellement du mandat pour les services d'entretien extérieur du bâtiment de la MRC de Nicolet-Yamaska pour 2022

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 7.1 Aménagement-forêt
 - 7.1.1 Avis sur une demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
 - 7.1.2 Avis de conformité au règlement 225-2021 – Municipalité de Pierreville
 - 7.1.3 Avis de conformité au règlement 230-2022 – Municipalité de Pierreville
- 7.2 Cours d'eau et carrières-sablières

8. DEMANDES D'APPUI

- 8.1 Offre de partenariat 24^e Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec
- 8.2 Souper gastronomique de la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska
- 8.3 Modification de la Loi sur le patrimoine culturel et nouvelles responsabilités des MRC

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 **OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfète, Mme Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

2022-02-030 **1.2**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ajout des points suivants :

- 1.6 Présentation de M. François Fournier, conseiller en communication à la MRC de Nicolet-Yamaska
- 4.2.1.5 Comité culturel
- 4.2.2.1 SADC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT le retrait des points suivants :

- 3.10 Adoption du cadre de gestion de l'entente sur le projet « Signature innovation » de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 3.11 Sélection des « Projets collectifs » 2022 dans le cadre du projet « Signature innovation » de la MRC de Nicolet-Yamaska

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-031 **1.3**
ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 19 JANVIER 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 19 janvier 2022 a été transmis aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 19 janvier 2022 ;

Il est proposé par M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4
ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 FÉVRIER 2022

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 2 février 2022 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, ce 16 février 2022.

1.5
DOCUMENTS REPRODUITS

Sans objet.

1.6
INVITE

1.6.1
PRÉSENTATION DE M. FRANÇOIS FOURNIER, NOUVEAU CONSEILLER EN COMMUNICATION

Le directeur général présente aux membres du Conseil des maires M. François Fournier, nouveau conseiller en communication en remplacement du congé de

maternité de Mme Frédérique Gervais, qui est entrée en fonction le 17 janvier 2022. Celui-ci dresse un bref résumé de son parcours professionnel et son mandat au sein de la MRC de Nicolet-Yamaska.

2.0

PROJET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST

Sans objet.

3.0

AFFAIRES COURANTES

3.1

2022-02-032

ENTENTE DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN PRÉDÉMARRAGE DES PROJETS D'ÉCONOMIE SOCIALE AVEC LE PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE POUR 2022

CONSIDÉRANT l'importance que représentent les retombées issues de l'activité des entreprises d'économie sociale pour notre collectivité ;

CONSIDÉRANT la décision de la MRC de maintenir une offre de services d'accompagnement en prédémarrage pour les entreprises d'économie sociale ;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC d'établir des partenariats avec les organismes disposant d'une expertise en matière de développement économique ;

CONSIDÉRANT l'expertise du Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec dans l'accompagnement et le support aux entreprises d'économie sociale ;

CONSIDÉRANT l'offre du Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec pour des services d'accompagnement et de soutien de promoteurs en prédémarrage pour des projets d'économie sociale, faisant partie intégrante de la présente entente ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente « Offre de services d'accompagnement en prédémarrage » avec le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec au montant de 10 000 \$ pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2

2022-02-033

MANDAT DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES DANS LA MRC DE NICOLET-YAMASKA EN 2022

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu le mandat des municipalités de Nicolet, Sainte-Monique, Grand-Saint-Esprit, Saint-Zéphirin-de-Courval, La Visitation-de-Yamaska et Sainte-Brigitte-des-Saults, de procéder à un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat sur le contrôle biologique des mouches noires ;

CONSIDÉRANT que cet appel d'offres lancé le 3 décembre 2021 a été fait avec un système de pondération où le prix n'est dévoilé que si le pointage minimal est atteint ;

CONSIDÉRANT que la firme GDG Environnement Ltée a obtenu le meilleur pointage ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil que la MRC adjuge en son nom et pour le compte de toutes les municipalités susmentionnées, le contrat « Contrôle biologique des mouches noires dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2022 » à GDG Environnement Ltée pour la somme totale de 142 750 \$ (taxes non comprises).

Il est également résolu d'autoriser la firme GDG Environnement Ltée à demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des mouches noires pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-034 **3.3** **NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-315 pour la nomination des membres du comité d'investissement commun (FDET-FLI-FLS-FIANY) ;

CONSIDÉRANT qu'un représentant des Caisses Desjardins siège au Comité d'investissement commun à titre de représentant désigné par les investisseurs locaux en vertu de l'Entente de partenariat pour la création du Fonds local de solidarité de la MRC de Nicolet-Yamaska intervenue avec Caisse Desjardins de Nicolet et Caisse Desjardins Godefroy et signée par les parties en mai 2019 ;

CONSIDÉRANT la recommandation reçue des Caisses Desjardins pour la nomination de M. Louis-Felix Masse au sein du Comité d'investissement commun en remplacement de M. Audric Gélinas ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil de désigner M. Louis-Felix Masse, représentant des Caisses Desjardins au Comité d'investissement commun pour l'analyse et l'approbation des demandes d'aide financière qui seront soumises dans le cadre du Fonds de développement des entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska (FDET), du Fonds local d'investissement (FLI), du Fonds local de solidarité (FLS) et du Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska (FIANY).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-035 **3.4** **NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE ET DU REPRÉSENTANT DE LA MRC AU COMITÉ DIRECTEURS SERVICES INCENDIE**

CONSIDÉRANT qu'à ce comité siègent le directeur général, le préventionniste, les maires représentant les régies de sécurité incendie du territoire ainsi que deux (2) représentants du Comité directeurs services incendie ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Pascal Thérioux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil de nommer pour une période de 24 mois :

<i>M^{me} Geneviève Dubois</i>	Nicolet
<i>M. Laurent Marcotte</i>	Saint-Léonard-d'Aston
<i>M. Guy Dupuis</i>	Sainte-Perpétue
<i>M. Marco Boucher</i>	Paroisse de Saint-Célestin
<i>M. Réal Deschênes</i>	Saint-Wenceslas
<i>M. Claude Lefebvre</i>	Régie Lac Saint-Pierre
<i>M. Sylvain Laroche</i>	Régie Grand-Saint-Esprit/Sainte-Monique
<i>M. André Descôteaux</i>	Régie Pierreville/Saint-François-du-Lac
<i>M. Gilles Bédard</i>	Régie Bulstrode

en tant que membres du Comité sécurité incendie jusqu'en novembre 2023 et deux (2) directeurs services incendie, MM. Richard Desmarais et Robert Boisclair.

Il est également résolu de nommer M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas comme représentant de la MRC au Comité directeurs services incendie jusqu'en novembre 2023.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2021-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-036 3.5
AUTORISATION DE SIGNATURE – OCTROI D'UN CONTRAT DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX EN VUE DE METTRE À NIVEAU UN CIRCUIT DE CANOT-KAYAK POUR LES RIVIÈRES NICOLET ET SAINT-FRANÇOIS

- CONSIDÉRANT** que la MRC détient la compétence en matière de développement touristique ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite développer son offre en écotourisme et en tourisme de plein air ;
- CONSIDÉRANT** que l'exploitation de ce potentiel écotouristique entraînerait d'importantes retombées économiques et deviendrait un élément favorable dans l'offre touristique de la MRC de Nicolet-Yamaska et de la région du Centre-du-Québec ;
- CONSIDÉRANT** la subvention de 15 000 \$ de Canot Kayak Québec disponible pour la mise à niveau de circuits permettant la pratique de canot et de kayak ;
- CONSIDÉRANT** l'obligation de réaliser au préalable une caractérisation des rivières pour avoir accès à cette aide financière ;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service de caractérisation des cours d'eau reçue par Canot Kayak Québec pour un montant de 7 392,89 \$ pour caractériser les rivières Nicolet et Saint-François ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'octroyer le contrat de caractérisation du milieu à Canot Kayak Québec, d'autoriser le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, M. Michel Côté, à signer le contrat pour un montant total de 7 392,89 \$ plus taxes et de prendre le montant au poste budgétaire « 02-620-74-494 Projets majeurs » du budget 2022.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, M. Michel Côté, à signer les documents relatifs à l'aide financière de 15 000 \$ prévu pour la mise à niveau du Circuit Nicolet-Saint-François-Lac-St-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-037 3.6
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉTUDE DE CONCEPT ET DE MISE EN ŒUVRE POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE PARC ÉCOTOURISTIQUE

- CONSIDÉRANT** que la MRC détient la compétence en matière de développement touristique ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite développer son offre en écotourisme et en tourisme de plein air ;

- CONSIDÉRANT** que l'exploitation de ce potentiel écotouristique entraînerait d'importantes retombées économiques et deviendrait un élément favorable dans l'offre touristique de la MRC de Nicolet-Yamaska et de la région du Centre-du-Québec ;
- CONSIDÉRANT** qu'une étude de pré faisabilité a été réalisée pour l'évaluation du potentiel écotouristique de l'île Moras jusqu'à la pointe de la commune de Baie-du-Febvre, communément appelé le parc écotouristique ;
- CONSIDÉRANT** que le volet 2 du projet requiert une étude de concept et de mise en œuvre pour le développement touristique du parc écotouristique réalisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton au coût de 50 289 \$;
- CONSIDÉRANT** l'appel de projet par Tourisme Centre-du-Québec dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 (EPRT) pour les demandes d'aide financière ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, M. Michel Côté, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 (EPRT), pour un soutien financier dans la réalisation de l'étude de concept et de mise en œuvre pour le développement touristique du parc écotouristique.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, M. Michel Côté, à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière de 25 145 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7

2022-02-038

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR SERVICES PROFESSIONNELS PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

- CONSIDÉRANT** que le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC est admissible à une mise à jour ;
- CONSIDÉRANT** que l'étape de démarrage comprend le dépôt de l'appel d'offres public pour services professionnels sur SEO ;
- CONSIDÉRANT** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est en mesure d'accompagner la MRC pour la totalité de l'étape de démarrage ;
- CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels pour la réalisation des étapes 4 à 7 du PIIRL, les étapes 1 à 3 étant assurées par la FQM ;
- CONSIDÉRANT** que le processus d'appel d'offres est entièrement couvert par l'aide financière au démarrage octroyée en 2021 dans le cadre de la demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et que le contrat qui découlera de cet appel d'offres sera également couvert par une aide financière conditionnellement à l'approbation du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil que la MRC autorise la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à lancer l'appel d'offres public pour services professionnels dans le cadre de la mise à jour du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) sur SEO en son nom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF -
VOLET 2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021**

CONSIDÉRANT	que la Municipalité régionale de comté, par son règlement 187, a acquis la compétence en matière de transport collectif, conformément aux articles 678.0.1 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;
CONSIDÉRANT	que la Municipalité régionale de comté a mis sur pied un service de transport collectif avec réservation sur son territoire ;
CONSIDÉRANT	que la Municipalité régionale de comté désire poursuivre la prestation de services en matière de transport collectif ;
CONSIDÉRANT	qu'en 2020, 5 850 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer entre 5 et 9 999 déplacements en 2021 ;
CONSIDÉRANT	que pour les services de transport collectif, la Municipalité régionale de comté prévoit contribuer, en 2021, pour une somme de 58 500 \$;
CONSIDÉRANT	que la participation prévue des usagers est de 92 242 \$ en 2021 ;
CONSIDÉRANT	que le total des dépenses admissibles est de 325 382,09 \$ en 2021 ;
CONSIDÉRANT	que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2021 et que les états financiers viendraient les appuyer ;
CONSIDÉRANT	que la Municipalité régionale de comté adopte un Plan de développement du transport collectif pour l'année 2021 ;
CONSIDÉRANT	que la Municipalité régionale de comté est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19 ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil :

DE S'ENGAGER	à effectuer entre 5 et 9 999 déplacements au cours de l'année 2021 ;
DE CONFIRMER	la participation financière du milieu (Municipalité régionale de comté et usagers) au transport collectif régional pour un montant de 58 500\$;
DE DEMANDER	au ministère des Transports du Québec : ○ de lui octroyer une aide financière pour 2021 de 125 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2021 – volet 2 / Aide financière au transport collectif régional ; ○ que tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité régionale de comté pourrait avoir droit pour l'année 2021, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation 2021 ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9

2022-02-040

ADOPTION DE L'ÉTUDE DE MOBILITÉ DURABLE : PORTRAIT DE LA MOBILITÉ ET PLAN D'IMPLANTATION DES SERVICES EN MOBILITÉ DURABLE POUR LES MRC DE BÉCANCOUR ET DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a identifié à l'action 37 du Plan de transition écologique vouloir « Développer un système de mobilité durable au sein de la MRC » ;

CONSIDÉRANT que la MRC a entrepris des démarches pour réaliser une analyse et un plan d'action détaillé en mobilité durable qui favoriseront autant les transports collectifs que les modes de déplacements actifs ;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été confié en 2020 au Centre de gestion des déplacements (CGD) Roulons VERT pour réaliser cette étude ;

CONSIDÉRANT que l'étude a été déposée à la MRC le 14 février 2022 ;

Il est proposé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le Portrait de la mobilité et plan d'implantation des services en mobilité durable pour les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska produit par Roulons VERT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.10

ADOPTION DU CADRE DE GESTION DE L'ENTENTE SUR LE PROJET « SIGNATURE INNOVATION » DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

Point retiré de l'ordre du jour et reporté au Conseil des maires du 16 mars 2022.

3.11

SÉLECTION DES « PROJETS COLLECTIFS » 2022 DANS LE CADRE DU PROJET « SIGNATURE INNOVATION » DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

Point retiré de l'ordre du jour et reporté au Conseil des maires du 16 mars 2022.

3.12

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2022-01 FIXANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement 2022-01 fixant la tarification des biens et services de la MRC de Nicolet-Yamaska.

3.13

2022-02-041

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-01 FIXANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*, à l'article 244.2, permet aux municipalités de prévoir par règlement, que tout ou partie de ses biens, services et activités soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné, conformément à l'article 445 du code municipal lors de la séance régulière de ce Conseil tenue le 16 février 2022 ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement abroge et remplace le règlement 2021-01 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le projet de règlement 2022-01 fixant la tarification des biens et services de la MRC de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.14

PLAN D'ACTION 2022 DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

Point reporté au Conseil des maires du mois d'avril 2022.

4.0

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

4.1

FORMATION POUR LES ÉLUS

La première cohorte de formation sur « Le comportement éthique » est prévue le 19 février 2022. Les participants recevront par courriel la documentation ainsi que le lien de la visioconférence.

4.2

RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

4.2.1

COMITÉS INTERNES

4.2.1.1

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

M. Raymond Noël, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 27 janvier 2022.

4.2.1.2

COMITÉ AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Mme Denise Gendron, présidente du Comité aménagement durable et environnement, fait un bref résumé des rencontres du 25 janvier et 8 février 2022.

4.2.1.3

COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE

M. Réal Deschênes, président du Comité sécurité incendie, fait un bref résumé de la rencontre du 10 février 2022.

4.2.1.4

COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Raymond Noël, président du Comité sécurité publique, fait un bref résumé de la rencontre du 2 février 2022.

4.2.1.5

COMITÉ CULTUREL

M. Réal Deschênes fait un bref résumé de la rencontre du Comité culturel qui a eu lieu ce mercredi 16 février 2022.

4.2.2

COMITÉS EXTERNES

4.2.2.1

SADC DE NICOLET-YAMASKA

M. Réal Deschênes fait un bref résumé des dernières rencontres qui ont eu lieu à la SADC de Nicolet-Yamaska depuis le début de l'année.

4.3

REVUE DE PRESSE

Le directeur général présente la revue de presse de la MRC de Nicolet-Yamaska des mois de décembre 2021 et janvier 2022.

5.0

AFFAIRES FINANCIÈRES

5.1

AUDIT DE CONFORMITÉ

Le directeur général dépose au Conseil des maires l'audit de conformité en lien avec le délai de transmission du rapport financier réalisé par la Commission municipale du Québec.

5.2

2022-02-042 RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA POUR 2022

CONSIDÉRANT que le mandat d'entretien intérieur/extérieur du bâtiment de la MRC a été confié en 2020 et 2021 à M. Pedro Ventura /Nancy Duval (résolution 2020-02-033) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le service d'entretien intérieur/extérieur du bâtiment et des espaces bureaux de la MRC ;

CONSIDÉRANT que le service d'entretien intérieur/extérieur du bâtiment est à la satisfaction du directeur général et que celui-ci recommande le renouvellement du mandat ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à renouveler la gestion d'entretien intérieur/extérieur du bâtiment de la MRC de Nicolet-Yamaska à M. Pedro Ventura pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, selon les besoins détaillés dans l'entente, pour la somme de 31 783,68 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

7.0

DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

7.1

AMÉNAGEMENT-FORÊT

7.1.1

2022-02-043 AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

CONSIDÉRANT que le ponceau (ruisseau des Prairies) situé sur la route 161 à Sainte-Eulalie, présente de nombreuses déficiences et doit

faire l'objet d'un remplacement. Les superficies demandées, qui concernent les emprises à acquérir, sont requises pour la réalisation des travaux ainsi que pour faire des travaux de stabilisation en rive du ruisseau des Prairies ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande afin d'obtenir une autorisation pour acquérir une partie des lots 5 445 168, 5 445 232, 5 445 26 et 5 445 734 pour une superficie totale de 134,70 m² ou 0,01347 ha) ;

CONSIDÉRANT que le MTQ doit obtenir des emprises temporaires de travail d'une superficie totale de 616,70 m² d'une partie des lots 5 445 168, 5 445 232, 5 445 266 et 5 445 734 ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation du MTQ tient compte des conditions formulées à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC peut transmettre à la CPTAQ une recommandation sur cette demande d'autorisation ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation ci-haut mentionnée est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue
et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit
et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska adresse un avis favorable à la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation du MTQ (Réf. : Dossier 434656) ;

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska renonce au délai prévu à l'article 60.1 de la LPTAAQ ainsi qu'à la tenue d'une rencontre si l'orientation préliminaire de la CPTAQ est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2

2022-02-044

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 225-2021 – MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE

Explications :

Ce règlement modifie le règlement de zonage afin de modifier les limites de 2 zones (résidentiel et publique) dans le secteur de Notre-Dame-de-Pierreville.

CONSIDÉRANT le projet de règlement 225-2021 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 160-2017) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et greffier-trésorier à émettre à la municipalité de Pierreville un certificat de conformité pour le règlement 225-2021 ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 225-2021 de la municipalité de Pierreville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-045 **7.1.3**
AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 230-2022 – MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE

Explications :

Ce règlement modifie le règlement de zonage afin de modifier les limites d'une zone et de créer une nouvelle zone commerciale dans le secteur de Notre-Dame-de-Pierreville.

CONSIDÉRANT le projet de règlement 230-2022 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 160-2017) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et greffier-trésorier à émettre à la municipalité de Pierreville un certificat de conformité pour le règlement 230-2022 ;

Il est proposé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 230-2022 de la municipalité de Pierreville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2
COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

Sans objet.

8.0
DEMANDES D'APPUI

2022-02-046 **8.1**
OFFRE DE PARTENARIAT 24^E DÉFI OSENTREPRENDRE CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ) pour une contribution financière de 1 000 \$ afin de les appuyer financièrement dans l'organisation de la 24^e édition du Défi OSEntreprendre qui aura lieu le 26 avril 2022 en formule virtuelle ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil de contribuer pour un montant de 1 000 \$ à l'organisation de la 24^e édition du Défi OSEntreprendre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-047 **8.2**
**SOUPEUR GASTRONOMIQUE DE LA FONDATION SANTÉ BÉCANCOUR-
NICOLET-YAMASKA**

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée par la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska pour l'achat de billets pour son activité-bénéfice annuelle qui se tiendra le 26 mars 2022 ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil que la MRC achète billets (6) billets à 130 \$ chacun pour la souper gastronomique de Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska le 26 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-048 **8.3**
**MODIFICATION DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET NOUVELLES
RESPONSABILITÉS DES MRC**

CONSIDÉRANT la sanction, le 1^{er} avril 2021, de la loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, laquelle vient confier de nouvelles responsabilités à la MRC :

- Procéder à un inventaire des immeubles (résidentiels, agricoles, industriels) de son territoire, construits avant 1940, et qui présentent une valeur patrimoniale (peut inclure des immeubles dont la construction est plus récente) ;
- Constituer un conseil régional du patrimoine ;
- Adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles ainsi qu'un règlement sur la démolition ;
- Consulter la population (en cas de démolition) ;

CONSIDÉRANT que la MRC devra revoir son schéma d'aménagement en ce qui a trait à la préservation du patrimoine faisant suite à ladite loi ;

CONSIDÉRANT que les municipalités auront aussi l'obligation d'adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles et un règlement sur la démolition avec l'inclusion de critères relatifs au caractère patrimonial des immeubles qui devront prendre en compte :

- Le contenu du schéma d'aménagement revu ;
- Les critères de la Loi sur le patrimoine culturel ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles responsabilités dévolues aux MRC sont permanentes, mais que le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier ne couvre qu'une partie des frais qui seront requis pour mettre en œuvre celles-ci, et ce, de façon temporaire ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-188, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC du Granit le 8 décembre 2021, laquelle demande au gouvernement du Québec que l'aide financière accordée aux MRC pour faire face à ces nouvelles responsabilités soit mieux adaptée à la réalité, et qu'elle couvre l'ensemble des dépenses associées pour prendre en charge cette nouvelle responsabilité à long terme ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE le Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska appuie les démarches initiées par la MRC du Granit auprès du gouvernement afin qu'une aide financière soit accordée aux

MRC pour faire face aux nouvelles responsabilités et qu'elle couvre l'ensemble des dépenses associées pour prendre en charge cette nouvelle responsabilité à long terme ;

QU' une copie de la présente résolution soit acheminée à la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, au député de Papineau, M. Mathieu Lacombe, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ainsi qu'à toutes les MRC du Québec pour appui ;

QUE le greffier-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0
AFFAIRES NOUVELLES

Sans objet.

2022-02-049
10.0
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt heures trente-cinq (20 h 35).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PRÉFÈTE
GENEVIÈVE DUBOIS

Signatures



GREFFIER-TRÉSORIER
MICHEL CÔTÉ